

études sur les questions de vérification, qui constituent fréquemment la clé de la réussite des accords sur le contrôle des armements et le désarmement; leur publication s'intègre dans les efforts du Canada pour encourager les progrès en ce domaine.

La défense et l'OTAN

L'année 1984 marquait le trente-cinquième anniversaire de l'OTAN dont le Canada est membre fondateur. Le nouveau gouvernement a réaffirmé l'engagement du Canada envers l'OTAN, particulièrement en ce qui concerne l'objectif d'un monde plus sûr et plus pacifique et l'a souligné lors de la trentième assemblée annuelle de l'Association du traité de l'Atlantique tenue au Canada en octobre.

Au cours de l'année, le nouveau secrétaire général de l'OTAN, Lord Carrington, a effectué une visite au Canada. Lors de plusieurs apparitions publiques, il a souligné le rôle important de l'OTAN dans l'élaboration d'une relation Est-Ouest plus productive; il s'est dit heureux que le Canada maintienne sa contribution politique et militaire à l'OTAN et que le gouvernement ait affirmé son intention de renforcer les engagements pris en faveur de la défense commune collective.

Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se sont rencontrés à Washington en mai 1984 et ont émis la Déclaration de Washington sur les relations Est-Ouest après avoir complété une étude des relations Est-Ouest entamée au cours de l'année précédente. Cette déclaration, à laquelle le Canada a souscrit sans réserve, réaffirmait le caractère défensif de l'OTAN et le lien fondamental entre la sécurité de l'Amérique du Nord et celle de l'Europe. La déclaration confirmait également la validité de l'approche traditionnelle de l'OTAN à l'égard de la sécurité internationale: le maintien d'une force militaire et d'une solidarité politique permettant de dissuader les agressions et, à partir de ce principe, la poursuite d'une relation plus stable entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

Les ministres de la défense de l'OTAN ont convenu pour leur part qu'il fallait accroître les efforts afin de renforcer les défenses conventionnelles de l'OTAN face à l'augmentation de la puissance militaire du Pacte de Varsovie. Une série d'études particulières sur les améliorations des moyens de défense conventionnels de l'Ouest a été reprise en décembre 1984; son objectif avoué était de formuler des recommandations concrètes, à court et à long terme, afin d'améliorer le pouvoir de dissuasion de l'OTAN.

Le Canada a continué de répondre à l'objectif fixé par l'OTAN, soit une augmentation annuelle de trois pour cent des dépenses de défense, dans le cadre d'efforts plus grands visant à améliorer les forces conventionnelles du Canada en Europe, dans l'Atlantique et en Amérique du Nord. Voulant concrétiser son intention de s'assurer que le Canada respecte intégralement ses engagements envers l'OTAN, le gouvernement a pris d'importantes décisions en mars 1985 afin de renforcer les troupes terrestres canadiennes de l'OTAN, y compris celles qui assurent la défense de la région centrale en Allemagne et du Front nord, en particulier la Norvège. Ces étapes faisaient partie d'un plan plus grand visant à améliorer l'efficacité des forces canadiennes à long terme.

Relations de défense entre le Canada et les États-Unis

Le sommet de Québec en mars 1985 a mené à d'importantes décisions sur le renforcement de la coopération bilatérale avec les États-Unis pour la défense commune de l'Amérique du

Nord. Les deux pays ont signé un Accord sur la modernisation du système nord-américain de défense, de surveillance et d'avertissement aérien qui prévoit la mise sur pied d'un Système d'alerte du Nord. Cet accord représentait l'aboutissement de plusieurs années d'efforts bilatéraux afin d'améliorer les possibilités de préalerte antérieurement permises par la Ligne avancée de préalerte et la Ligne CADIN/Pinetree. Ce nouvel accord contenait une disposition importante: pour la première fois, le Canada exercerait intégralement ses responsabilités pour la défense nationale de son territoire souverain et de son espace aérien.

Au sommet de Québec, le premier ministre Mulroney et le président Reagan ont fait une déclaration importante sur la sécurité internationale. Par cette déclaration, les deux pays s'engageaient entre autres à revitaliser leur collaboration en matière de défense et de sécurité, à se consulter intégralement et ouvertement sur les questions de défense et de contrôle des armements, à renforcer leurs relations commerciales en matière de défense et, par la collaboration avec les autres alliés occidentaux, à renforcer par tous les moyens les mesures de dissuasion contre les agressions armées et à parvenir à des réductions importantes de l'armement à l'Est et à l'Ouest.

Aux mois de janvier et de mars 1985, trois vols d'essai d'un missile Cruise non armé lancé d'un avion ont eu lieu, y compris des essais de missile Cruise en vol libre. Ces essais au-dessus du territoire canadien constituaient la suite d'un programme sur lequel les deux pays s'étaient entendus auparavant, fondé sur le principe d'une contribution commune et du partage des responsabilités pour la défense de l'Amérique du Nord. En outre, les travaux préliminaires se sont poursuivis sur la révision de l'Accord sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, qui doit être renouvelé en mai 1986.

Maintien de la paix

Poursuivant sa contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Canada a fourni des contingents à la Force des Nations Unies à Chypre, à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant des forces israéliennes et syriennes au Golan et à l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient. Bien qu'aucun progrès important n'ait été accompli vers des solutions politiques, les situations militaires sont restées stables à Chypre et sur les hauteurs du Golan.

Au début de l'année 1985, les gouvernements d'Égypte et d'Israël ont demandé au Canada de participer à la Force multinationale d'observation (FMO), qui supervise la paix entre les deux pays dans la Péninsule du Sinaï. Le gouvernement a accepté le principe d'une participation du Canada à la FMO, en fournissant une unité d'hélicoptères destinée à remplacer en 1986 l'unité fournie par l'Australie. Le gouvernement a décrit la participation à la force du Sinaï comme une preuve tangible de l'engagement du Canada en faveur de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et du renforcement de l'accord de paix entre l'Israël et l'Égypte.

Programme d'aide à la formation militaire

Au cours de l'année financière 1984-1985, 76 cours de formation ont été offerts à des officiers, à des sous-officiers et à des soldats de 16 pays non membres de l'OTAN dans le cadre du Programme d'aide à la formation militaire. La majorité des personnes qui ont suivi une formation au Canada venait des Antilles, du Commonwealth et de pays africains.